



Communauté de Communes de la Haute Deûle

Numéro : 6
AOÛT 2017

Lettre d'informations



Le développement des usages numériques entraîne des besoins en débit de plus en plus importants. À l'écoute de la population, les élus de la CCHD se sont engagés en début de mandat à répondre à ces besoins croissants, en adhérant au syndicat mixte la Fibre Numérique 59 62. En effet, c'est la fibre optique qui permet d'atteindre les meilleurs débits, sans contraintes de distance et de volumes de données. C'est une technologie durable et égalitaire.

Aujourd'hui, le dispositif de déploiement de la fibre optique s'organise en 2 zones :

1. La zone privée concerne les plus grandes villes de France. Les opérateurs se sont engagés à y déployer la fibre.
2. La zone publique concerne le milieu plus rural. Les collectivités doivent pallier l'absence des opérateurs et prendre en charge les déploiements.

Le Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique a été chargé par la Région et les deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais de déployer la fibre optique en zone publique. Cela représente 1 159 communes (soit 31% de la population totale du Nord et du Pas de Calais). Elles seront toutes desservies au plus tard en 2022, le rythme le plus rapide de France.

En seulement 6 ans, près de 20 000 km de câbles vont être déployés et 700 000 prises optiques installées. Priorité est donnée aux territoires aujourd'hui en carence de haut débit.

L'arrivée de la fibre sur notre territoire se fera de 4 manières :

- l'utilisation des fourreaux souterrains existants,
- le passage en façade,
- l'utilisation des infrastructures aériennes existantes (poteaux Orange ou ENEDIS),
- la création de nouveaux équipements : génie civil (allégé) pour 11 % des travaux.

Les déploiements nécessitent des investissements importants de la part des opérateurs et des collectivités. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le coût à la prise est le moins cher de France avec 68 € à la charge des intercommunalités ce qui conforte le choix qu'ont fait les élus communautaires de s'inscrire dans cette démarche.

C'est plus de 800 000€ qui seront consacrés par la CCHD à ce projet de déploiement de la fibre optique.

L'avenir de notre territoire dépendra de son attractivité et le Très haut débit est un des facteurs essentiels pour accueillir les entreprises et les particuliers.

Ce vaste et important chantier permettra :

- de bénéficier d'offres de services de qualité, comme le Triple-Play, c'est-à-dire un abonnement unique pour 3 services : télévision (haute définition et en 3D), téléphone et internet (rapide) ;
- d'utiliser ces services de manière quasi-illimitée, sans contrainte de distances ou de volumes de données ;
- que les particuliers et professionnels puissent utiliser les services numériques créés pour eux (e-administration, e-éducation, e-santé, télétravail, objets connectés) ;
- la simultanéité des usages et des nouvelles pratiques liées à la multiplication des objets connectés.

Avec le Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62, nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés des avancées de ce projet si important pour notre territoire de la Haute Deûle.

Grégory MARLIER
Président de la Communauté
de Communes de la Haute Deûle

N'hésitez pas à faire appel au Syndicat :
Plus d'infos sur lafibrenumerique5962.fr
contact@lafibrenumerique5962.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil communautaire avait dès septembre 2014 décidé d'adhérer au Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62 afin de bénéficier du programme national FRANCE TRES HAUT DEBIT.

L'objectif du Syndicat mixte est le déploiement du Très Haut Débit dans le Nord et le Pas-de-Calais. C'est un chantier majeur pour les 6 prochaines années, et au terme de longues négociations, l'attribution de la délégation de service public (qui permet de mobiliser fonds publics et privés) s'est finalement conclue par l'attribution du marché à la Société AXIONE (filiale de Bouygues).

Ce projet ambitieux pour nos deux départements, tant en termes de nombre de prises que du rythme des déploiements, a été présenté par Monsieur Luc MONNET, Vice-Président et Monsieur Fabrice DOUEZ, Directeur du Syndicat Mixte 59 62 aux élus Communautaires en fin d'année 2016.

Les foyers souhaitant bénéficier du Très Haut Débit n'auront en charge que leur abonnement (selon l'opérateur de leur choix).

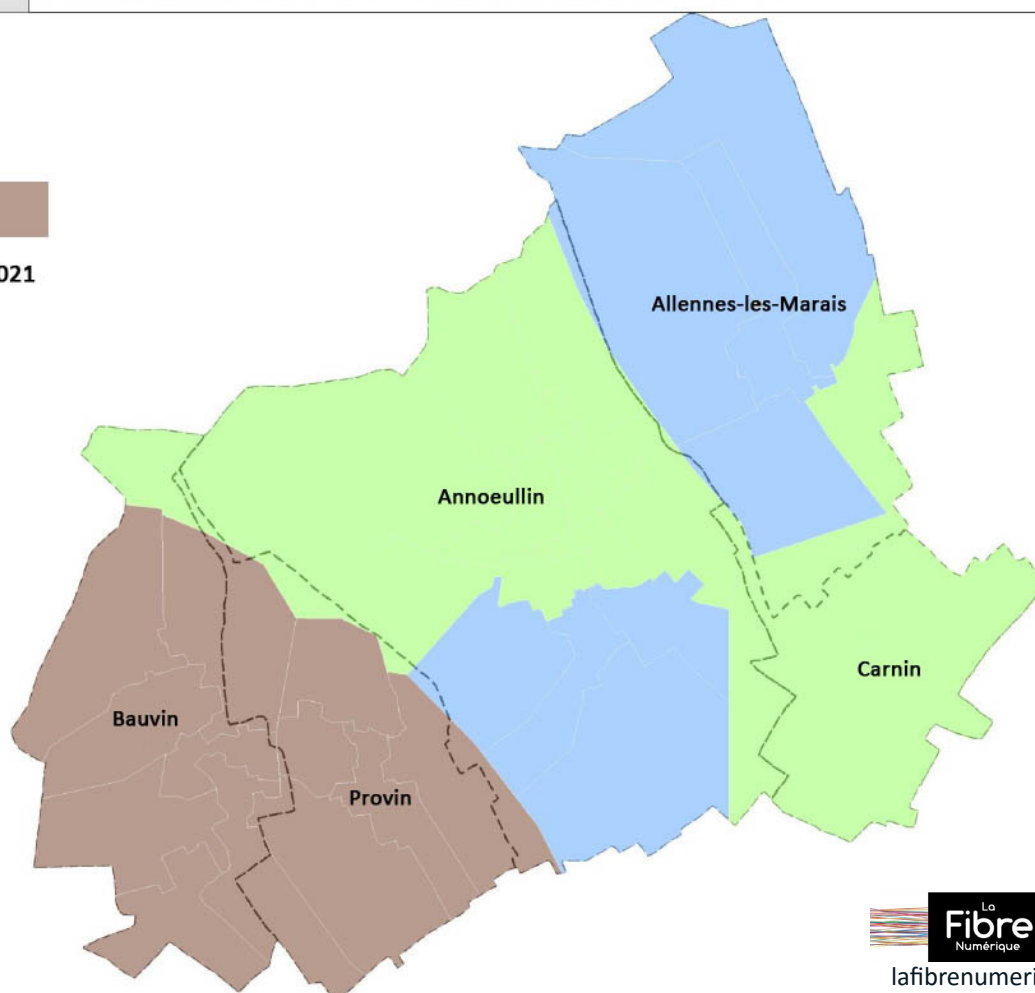
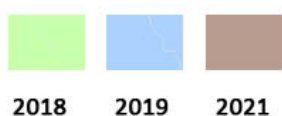
D'ici 2021, nos 5 communes seront raccordées à la fibre.

Les communes ne bénéficiant que d'un très faible débit, Annoeullin, Allennes-les-Marais, Carnin, seront concernées par la 1ère phase (2018-2019) tandis que Bauvin et Provin bénéficieront de la 2ème phase de travaux (2021).

Vous pouvez consulter également notre site internet pour suivre l'actualité de ce projet essentiel pour le territoire.

Nous aurons l'occasion de communiquer plus précisément dans les prochains mois sur le déroulement du chantier.

Déploiement de la Fibre 2017-2022 Communauté de Communes de la Haute-Deûle



Siège

42 Rue Nationale - BP 22 - 59185 PROVIN - Tél. : 03 20 18 04 18

<http://www.cchd.fr> - email : contact@cchd.fr

Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62 : <http://www.lafibrenumerique5962.fr>

Directeur de la publication : Grégory MARLIER

Conception graphique et impressions : Service Communication de la Communauté de Communes de la Haute Deûle
Ne pas jeter sur la voie publique

